



## **Compte rendu Formation Spécialisée du Mardi 28 Novembre 2023**

### **Ordre du jour**

**1°) Présentation du règlement intérieur RI**

**2°) FS/AT/RSST**

**3°) QUESTIONS DIVERSES**

Secrétaire adjoint : FO

Après lecture des déclarations liminaires, nous avons abordé l'ordre du jour.

### **1°) Présentation du règlement intérieur**

Il aura fallu siéger presque une année sans règlement intérieur avant que les instances mises en place depuis le 1er janvier 2023 puissent se doter d'un règlement intérieur.

Ce règlement intérieur comporte des dispositions communes à la formation spécialisée et au CSA de la DRFIP Nord : Il régit la convocation et l'information des élus, le déroulement des réunions, les facilités accordées aux représentants du personnel dans le cadre des réunions, des dispositions spécifiques au CSA (attributions, convocation et ordre du jour, vote défavorable, secrétariat du CSA) et des dispositions spécifiques à la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Un rectificatif a été envoyé sur la modification de l'article 48 qui corrige le volume des autorisations d'absence pour les autres missions de la FS.

La direction nous explique le cheminement : il est aujourd'hui présenté aux élus de la formation spécialisée qui pourront émettre des propositions : ces dernières pourront être faites par chaque organisation syndicale, soit en intersyndicale. Elles peuvent être déposées aujourd'hui ou rédigées pour le prochain CSAL.

Le Règlement intérieur sera ensuite présenté au CSAL du 7 décembre 2023 et soumis au vote pour être définitif, les propositions des élus seront entendues mais le règlement intérieur demeurera tel qu'il est présenté aujourd'hui.

La direction nous précise qu'une circulaire devrait paraître lors du 1er semestre 2024 pour harmoniser les bonnes pratiques du CSAL et de la FS.

Une interruption de séance est demandée par la CGT.

Lors de la reprise : nous dénonçons le processus d'établissement du règlement intérieur, l'uniformisation des RI pour les instances du territoire alors qu'auparavant chaque CHSCT avait son propre règlement intérieur, le retrait du texte par rapport aux décrets et à la DGFAP...

Les élus dénoncent l'indécence de la centrale en demandant à recueillir nos propositions pour amender le règlement intérieur alors qu'aucune modification ne sera apportée...

Nous faisons part à la DRFIP que nous rédigerons nos propositions en intersyndicale pour le prochain CSAL et nous demandons un avis en séance pour qu'il soit soumis au vote et soit publié sur Ulysse.

Suspension de seance demandée par la CGT.

L'intersyndicale doit émettre un avis sur le règlement intérieur nous dénonçons la proposition et nous présenterons nos propositions pour qu'elle soit soumises au CSAL/ Nous demandons à ce que cet avis soit soumis au vote et que les propositions soient publiées sur Ulysse.

Face à ce diktat de la DGFIP, les élus ont quitté la séance.

#### Les élus CGT

Philippe Cabre - Thomas Remmery - Christine Busin - Pascal Brodowski

Suppléants : David Tourbier - Pierre Jean Berthoumieu - Romain Jourdain - Vincent Lorthioit.